

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Deleuze Lattes
10 Janvier 2026



LATTES ECHECS

Article 1 :

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs de l'Hérault (CDJE34) organise, le samedi 10 janvier 2026 en association avec le club **Lattes-Echecs**:

Le Deleuze, tournoi rapide homologué FIDE Ouvert à tous les joueurs licenciés

Foyer rural de Maurin
667 Place des Arcades
34970 Lattes

Le tournoi se fait en 6 rondes à la cadence de 13 min + 5 sec/coup.

Article 2 :

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE.

Les appariements se font au Système Suisse intégral : forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE)

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leurs licences et réglés leurs droits d'inscription.

Une ronde est déclarée terminée lorsque les appariements de la ronde suivante sont publiés.

Les appariements se feront au Système Suisse intégral à l'aide du logiciel Papi en version 3.3.8.

Article 3 :

L'article A5 de l'annexe A est appliqué pour l'ensemble de cette compétition.

Article 4 : Horaires

Vérification des licences et pointage des inscriptions : **le 10 janvier de 13h15 à 13h45**

Ronde 1 : **à 14h00**
Remise des prix : **vers 18h45**

Article 5 :

Droits d'inscriptions : 4 €

Article 6 : Classement

Le classement final sera établi au nombre de points, une victoire valant 1 point, une nulle ½ point et une défaite 0 point selon la grille de résultats.

Les ex-aequo seront départagés par :

1. Buchholz tronqué
2. Kashdan
3. Performance

Article 7 :

- exclusion après 2 forfaits
- avoir une attitude convenable
- analyse et blitz interdits dans la salle
- interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- signalement des abandons non justifiés à la Commission Nationale de Discipline de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- buvette sur place
- toute dégradation entraînera une exclusion

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Le joueur est responsable de son score. Il doit vérifier que ses résultats dans les rondes déjà jouées ont été correctement enregistrés. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée immédiatement à l'arbitre, avant la publication des appariements de la ronde r + 2. Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel du joueur (LA art C-04-2 D-8).

Article 8 :

Arbitre Principal : Fabrice TUR, Arbitre International
Arbitre adjoint : Florent Amador, Arbitre stagiaire

Article 9 : Droit à l'image et acceptation du règlement

Par son inscription à la compétition, le joueur adulte ou les parents de joueur mineur donnent autorisation à l'organisateur de publier sur son site internet ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Sous peine de sanctions telles que définies dans l'article 12.9 des règles du jeu, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement, la charte du joueur d'Échecs.

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'Arbitre Principal

**Fabrice TUR
Arbitre Elite 1**

L'organisateur

Le comité des échecs de L'Hérault